



Communauté de Communes
PONTHIEU-MARQUENTERRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Somme

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
96	96	75

DELIBERATION N° DE_2024_046

*Actualisation tarifaire 2023
convention ccpm et asam gemapi*

Date de la convocation

21 mars 2024

Date d'affichage

21 mars 2024

VOTES

EXPRIMES : 67

POUR : 67

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 6
NPPV : 2

**Délibération du Conseil Communautaire
de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre**

Séance du mercredi 03 avril 2024

Le trois avril deux mille vingt-quatre à 16h00, le conseil communautaire de cette communauté de communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Esmeralda -, sous la présidence de Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN).

Présents : Monsieur Bruno BALESDENT (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Antoine BERTHE (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Claude PATTE (ARGOULES), Monsieur Thibault BOURGOIS (ARRY), Monsieur Grégory DUFOUR (BERNAY EN PONTHIEU), Monsieur Marcel GAMARD (BRUCAMPS), Monsieur René CAT (BUIGNY L'ABBE), Monsieur Eric MOUTON (BUIGNY SAINT MACLOU), Monsieur Mathieu DOYER (BUSSUS BUSSUEL), Monsieur Maurice CREPIN (COCQUEREL), Monsieur Hervé LEVEL (CRAMONT), Monsieur Franck BOUCHEZ (CRECY EN PONTHIEU), Monsieur Damien BRIET (ERGNIES), Monsieur Olivier GERARD (DOMPIERRE SUR AUTHIE), Madame Isabelle ALEXANDRE (ESTREES LES CRECY), Monsieur Daniel WALLET (FOREST L ABBAYE), Monsieur Alain BAILLET (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Eric KRAEMER (FORT-MAHON-PLAGE), Madame Marie Josée VAN RIEK ONGHENA (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Jean-Claude DULYS (FRANCIERES), Madame Odile DOUBLET (LE BOISLE), Monsieur Jean-Paul PRUVOT (GORENFLOS), Monsieur Fabien CARPENTIER (GUESCHART), Monsieur Frédéric NOEL (HAUTVILLERS-OUVILLE), Madame Véronique DELORME (LE CROTOY), Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Madame Marie Jeanne MERLIN (LE CROTOY), Monsieur Pierre DELCOURT (LE TITRE), Monsieur Philippe PARMENT (MACHY), Monsieur Laurent SAUVAGE (VILLERS-SOUS-AILLY), Monsieur Christophe DAMET (MAISON-PONTHIEU), Monsieur Philippe PIERRIN (MESNIL-DOMQUEUR), Monsieur Jean Luc MARTIN (FOREST-MONTIERS), Madame Line BRUNEL (MOUFLERS), Monsieur Serge DUREUX (MACHIEL), Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN), Monsieur José CONTY (NEUILLY L HOPITAL), Monsieur Jean Charles BOUCART (NOUVION), Monsieur Maurice FORESTIER (NOUVION), Monsieur Jean Marie PECQUET (LONG), Monsieur Bernard MONFLIER (NOYELLES-EN-CHAUSSEE), Monsieur Martial BALSAMO (NOYELLES-SUR-MER), Madame Sophie DUCASTEL-MEJRI (PONT-REMY), Monsieur Frédéric FOURD

RF

Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 08/04/2024
080-200070936-DE_2024_046-DE

(REGNIERE-ECLUSE), Monsieur Joanny LEPAYSAN (RUE), Monsieur Richard RENARD (RUE), Monsieur Jacky THUEUX (RUE), Monsieur Paul NESTER (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Madame Rachel WATTEBLED (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Monsieur Joël FARCY (ST RIQUIER), Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER), Madame Patricia POUPART (VIRONCHAUX), Monsieur Dominique LECERF (VRON), Monsieur Patrick SOUBRY (VRON), Monsieur Daniel MARCASSIN (YAUCOURT-BUSSUS), Madame Valérie-Anne CANAL (YVRENCH), Monsieur Thierry MIANNAY (YVRENCH), Monsieur ALAIN HENOT (VILLERS-SUR-AUTHIE)

Elus représentés ayant donné pouvoir : Monsieur Pascal FARCY (AGENVILLERS) représenté par Monsieur Daniel WALLET (FOREST L ABBAYE), Monsieur Xavier BORDET (BRAILLY CORNEHOTTE) représenté par Monsieur Bernard MONFLIER (NOYELLES-EN-CHAUSSEE), Monsieur Jean Louis LABRY (DOMINOIS) représenté par Monsieur Claude PATTE (ARGOULES), Madame Maïté BERON (DOMQUEUR) représentée par Monsieur René CAT (BUIGNY L'ABBE), Monsieur Arnaud HORNOY (LE CROTOY) représenté par Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Monsieur Daniel DUBOIS (ONEUX) représenté par Monsieur Antoine BERTHE (AILLY LE HAUT CLOCHER), Madame Annie ROUCOUX (PONT-REMY) représentée par Monsieur Gérard LOUVET (PONT-REMY), Monsieur Jean-Jacques JAMEAS (PORT-LE-GRAND) représenté par Monsieur José CONTY (NEUILLY L HOPITAL), Monsieur Marc VOLANT (QUEND) représenté par Madame Marie Claire FOURDINIER (QUEND), Madame Dany HAREUX (RUE) représentée par Madame Sophie DUCASTEL-MEJRI (PONT-REMY), Madame Anita MAGNIER (RUE) représentée par Monsieur Joanny LEPAYSAN (RUE), Monsieur Joël PORQUET (RUE) représenté par Monsieur Jacky THUEUX (RUE), Monsieur Francis GOUESBIER (ST QUENTIN EN TOURMONT) représenté par Monsieur Philippe PARMENT (MACHY), Monsieur Yves MONIN (ST RIQUIER) représenté par Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER)

Absent(s) : Monsieur Vincent MAILLY (BOUFFLERS), Monsieur James HECQUET (COULONVILLERS), Madame Christine VANHEE (CRECY EN PONTTHIEU), Monsieur Philippe SELLIER (NEUILLY LE DIEN), Monsieur Guy TAECK (FAVIERES), Monsieur Dominique MIRAMONT (FONTAINE-SUR-MAYE), Monsieur Bruno GUILLOT (FROYELLES), Monsieur Stéphane DELEENS (LAMOTTE-BULEUX), Monsieur Jean Michel NOIRET (LE CROTOY), Monsieur Pascal BOURLO (LIGESCOURT), Monsieur Olivier PLEY (MACHIEL), Monsieur Antoine BACQUET (MAISON-PONTTHIEU), Madame Murielle DULARY (MAISON-ROLAND), Monsieur Gérard GALLET (MILLENCOURT-EN-PONTTHIEU), Monsieur Yves CREPY (MOUFLERS), Madame Laurence CROISSET (NOUVION), Monsieur Alain POUILLY (PONCHES-ESTRIVAL), Monsieur Henri POUPART (PONTHOILE), Monsieur Michel RIQUET (VILLERS-SUR-AUTHIE)

Excusé(s) : Monsieur Eric FARCY (CANCHY), Monsieur Michel KLAPSIA (CRECY EN PONTTHIEU), Monsieur Daniel FOUCONNIER (GAPENNES), Monsieur Dominique DELANNOY (DOMVAST), Madame Gisèle CAROUGE (RUE), Monsieur Vincent DUBOIS (VERCOURT)

A été nommé(e) secrétaire : Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER)

Objet de la Délibération : actualisation tarifaire 2023 convention ccpm et asam gemapi

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite « loi MAPTAM ») qui a modifié les dispositions du code de l'environnement (article L.211-7) notamment par la reconnaissance d'une compétence spécifique relative à la gestion des milieux aquatiques et à la protection contre les inondations (GeMAPI) correspondant aux 1°, 2°, 5° et 8° de l'article L. 211-7-I précité,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 décembre 2016 créant la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre,

Vu la délibération de la CCPM en date du 29 mai 2017 et l'arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2017, approuvant les statuts modifiés de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre,

Vu la délibération du 28 mars 2019 du conseil communautaire et l'arrêté Préfectoral du 2 juillet 2019, approuvant les statuts modifiés de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre, en particulier la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et des zones humides) aux articles 1, 2, 5, 8 et 12 pour le SAGE, schéma de gestion des eaux)

RF Préfecture de la Somme Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 08/04/2024 080-200070936-DE_2024_046-DE

Vu la délibération du 18 novembre 2018 qui a acté les modalités d'intégration du S.I.A.H.M. (syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du Marquenterre) au sein de l'intercommunalité, et poser les bases de contractualisation avec l'ASAM (association syndicale autorisée du Marquenterre),

Vu la convention de gestions d'équipements et de services réciproques entre la Communauté de communes Ponthieu Marquenterre et l'ASAM signée le 17 décembre 2018,

Considérant qu'il est nécessaire d'actualiser l'Annexe 5 de la convention de gestions d'équipements et de services réciproques entre la Communauté de communes Ponthieu Marquenterre et l'ASAM, et que correspondant à des frais et tarifications, cette compétence relève de l'assemblée délibérante,

Le conseil communautaire, décide, à la majorité :

- d'approuver l'actualisation de l'annexe 5 pour l'année 2023 de la convention conclue avec l'ASAM, suivant le projet figurant en annexe,
- de donner délégation au président pour la mise en œuvre de la présente délibération, et la signature de tout acte en découlant.

Résultats des votes

- Pour : 67
- Berthe Antoine
- Balesdent Bruno
- Patte Claude
- Bourgois Thibaut
- Dufour Grégory
- Bordret Xavier représenté par Monflier Bernard
- Gamard Marcel
- Mouton Eric
- Cat René
- Doyer Mathieu
- Level Hervé
- Bouchez Franck
- Labry Jean Louis représenté par Patte Claude
- Gérard Olivier
- Beron Maïté représentée par Cat René
- Briet Damien
- Alexandre Isabelle
- Martin Jean Luc
- Baillet Alain
- Kraemer Eric
- Van Riek Onghena Marie José
- Dulys Jean-Claude
- Pruvot Jean Paul
- Carpentier Fabien
- Noël Frédéric
- Doublet Odile
- Evrard Philippe
- Hornoy Arnaud, représenté par Philippe Evrard
- Delorme Véronique
- Merlin Marie Jeanne
- Delcourt Pierre

RF

Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 08/04/2024

080-200070936-DE_2024_046-DE

- Pecquet Jean Marie
- Pley Olivier suppléé par Dureux Serge
- Parment Philippe
- Bacquet Antoine suppléé par Damet Christophe
- Pierrin Philippe
- Crépy Yves suppléé par Brunel Line
- Hertault Claude
- Conty José
- Forestier Maurice
- Boucart Jean-Charles
- Monflier Bernard
- Balsamo Martial
- Dubois Daniel représenté par Berthe Antoine
- Volant Marc représenté par Fourdinier Marie Claire
- Fourdinier Marie Claire
- Bourgois Frédéric
- Jaméas Jean Jacques représenté par Conty José
- Bost Patrick
- Thueux Jacky
- Magnier Annita représentée par Lepaysan Joanny
- Porquet Joël représenté par Thueux Jacky
- Lepaysan Joanny
- Richard Renard
- Wattebled Rachel
- Gouesbier Francis représenté par Parment Philippe
- Martin Jocelyne
- Monin Yves, représenté par Martin Jocelyne
- Farcy Joël
- Sauvage Laurent
- Riquet Michel suppléé par Henot Alain
- Poupert Patricia
- Soubry Patrick
- Lecerf Dominique
- Marcassin Daniel
- Canal Valérie-Anne
- Miannay Thierry

RF

Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 08/04/2024

080-200070936-DE_2024_046-DE

- Contre : 0

- Abstention : 6
- Farcy Pascal représenté par Wallet Daniel
- Wallet Daniel
- Roucoux Annie représentée par Louvet Gérard
- Ducastel Mejri Sophie
- Louvet Gérard
- Hareux Dany représentée par Ducastel Mejri Sophie
-
- Ne prend/prennent pas part au vote : 2
- Crépin Maurice
- Nester Paul

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits,
Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées.

Transmis au représentant de l'Etat le :

Pour extrait conforme,

Le Président,
Claude HERTAULT



RF
Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 08/04/2024
080-200070936-DE_2024_046-DE